**[55:A:3]**

 **Jugement**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 JUGEMENT

 LA PRÉSENTE REQUÊTE a été entendue aujourd'hui à/au [*adresse du palais de justice*], en présence des avocats de toutes les parties.

 APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et la preuve déposés par les parties, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats de toutes les parties,

1. LE TRIBUNAL DÉCLARE que, sauf le droit au remboursement de son dépôt, l'intimé [*nom*] n'a, en vertu de la convention du [*date*] conclue entre [*nom*] et [*nom*], aucun droit ni titre ni intérêt sur le bien-fonds décrit dans la présente requête.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE à l'intimé, [*nom*], de signer une renonciation à la convention ou une libération relative à celle-ci dans la mesure où la convention touche le bien-fonds et donne lieu à la possibilité d'une contestation du titre.

3. LE TRIBUNAL ORDONNE au requérant, [*nom*], de rembourser à l'intimé, [*nom*], le montant du dépôt, soit ... $, sous réserve de la disposition suivante sur les dépens.

4. LE TRIBUNAL ORDONNE à l'intimé de payer les dépens de la présente requête au requérant dès leur liquidation, et que le requérant ait la possibilité de déduire ses dépens liquidés du dépôt susmentionné.

 LE PRÉSENT JUGEMENT PORTE INTÉRÊT au taux annuel de ... pour cent.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)